

Annexe à la délibération n°2014-720 - Comité syndical du 11/07/14
Liste des marchés conclus en 2013 (semestre 2) et 2014 (semestre 1)

Numéro	Objet	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin maximum	Titulaire	Prix ú H.T.
COMPTACOUT								
13 06 014	Matrice comptacoût	MAPA	2 ans	05/08/2013	31/12/2015	31/12/2015	Isabelle LEDUC	11 475,00
TOTAL								11 475,00
FOURNITURE ET DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE CENTRALISATION DE DONNEES								
13 07 015	Acquisition d'un logiciel centralisateur (centres de transfert)	MAPA	3 ans	18/10/2013	17/10/2016	17/10/2016	TRADIM	99 550,00
TOTAL								99 550,00
LOGICIEL INFORMATIQUE AU VALTOM								
13 07 016	Serveur	MAPA	3 ans	20/08/2013	19/08/2016	19/08/2016	ABICOM	46 240,00
TOTAL								46 240,00
PUY LONG								
13 07 017	Marché d'audit pour Puy-Long	Consultation	date : 31/12/2013	05/08/2013	31/12/2013	31/12/2013	ANTEA	14 250,00
TOTAL								14 250,00
PUY-LONG								
13 07 018	Exploitation ISDND de Puy-Long	Dialogue compétitif	2 ans	01/01/2014	31/12/2015	31/12/2017	VEOLIA	10 056 760,00
TOTAL								10 056 760,00
CONCEPTION, AMENAGEMENT ET INSTALLATION D'UN STAND POUR LA FOIRE DE COURNON								
14 01 001	Stand VALTOM	MAPA	10 mois	07/04/2014	31/03/2015	31/03/2015	GL EVENTS	23 954,70
TOTAL								23 954,70

Publication : 01/08/2014

LOCATION DE VEHICULES SUR 48 MOIS								
14 04 004	Parc automobile	MAPA infructueux suivi d'une consultation	4 ans	28/06/2014	27/06/2018	27/06/2018	PEUGEOT	16 121,28
TOTAL								16 121,28

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Information sur les marchés en procédure adaptée

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Vu les dispositions de l'article 133 du code des marchés publics en vigueur,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de cet article 133,

Vu la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 ayant pour objet de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée (article 28 du CMP) pour la durée du présent mandat,

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM PREND ACTE,

de la présentation de la liste, ci-annexée, des marchés conclus par le VALTOM pendant le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014.

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 31/07/2014

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN, Chantal LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont-Ferrand,

Vu la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 ayant pour objet les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la CDSP.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel comme indiqué par l'article D. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les listes doivent être remises au Président du VALTOM, au plus tard, à l'ouverture de la présente séance du comité syndical.

Elles peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT, et elles doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Le Président propose aux termes de la procédure susvisée l'élection des membres de la CDSP au comité syndical du VALTOM.

Le comptable public du comité syndical du VALTOM et le représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Auvergne siègeront au sein de la commission avec voix consultatives.

Les missions de la CDSP sont l'ouverture et l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public (article L 1411-5 du CGCT).

Le Président expose qu'une liste a été déposée dans les conditions prévues.

Il présente cette liste composée de la façon suivante :

Titulaires :
ALEDO Marcel
BONNET Monique
GONIN Michel
MASSEBŒUF Claude
MOLINIER Jean-Claude

Suppléants :
ARNAL Olivier
BELLAIGUE Gilles
CHASSIN Nicole
MAILLARD Guy
VEISSIERE Bernard

En cet état, le Président fait procéder au vote qui donne le résultat suivant :

- *nombre de bulletins : 31*
- *bulletins blancs ou nuls : 1 blanc*
- *suffrages exprimés : 30*
-

Majorité absolue : 16

La liste présentée a obtenu : 30 voix.

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, les membres figurant sur cette dernière ont été proclamés élus.

Celle-ci est composée de cinq membres titulaires, qui en cas d'absence doivent être représentés par les suppléants selon l'ordre établi.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés (1 bulletin blanc),

de proclamer élus les membres suivants :

Titulaires :
ALEDO Marcel
BONNET Monique
GONIN Michel
MASSEBŒUF Claude
MOLINIER Jean-Claude

Suppléants :
ARNAL Olivier
BELLAIGUE Gilles
CHASSIN Nicole
MAILLARD Guy
VEISSIERE Bernard

Elle annule et remplace la liste précédemment élue le 28 juin 2013.

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014721-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014

Publication : 01/08/2014

Le Président,
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Vu l'article 247 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont-Ferrand,

Vu la délibération du VALTOM n°2013/675 du 19 décembre 2013, ayant pour objet la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Aux termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La CCSPL est amenée à se prononcer, avant délibération du comité syndical, sur tout projet d'attribution de délégation de service public, tout renouvellement d'une délégation de service public en cours, et sur toutes demandes formulées, tant par les associations de consommateurs que par les élus, relatives à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux.

Par ailleurs, chaque année, elle examinera le rapport annuel que doit produire Vernéa. En effet, ce document doit permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué en fournissant des critères d'analyse de la qualité du service public.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, le Président indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la CCSPL et propose que le comité syndical se prononce à bulletin secret sur la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
ADAMY Béatrice	ARNAL Olivier
ALEDO Marcel	BONNET Nicolas
BELLAIGUE Gilles	CHASSIN Nicole
GONIN Michel	DAURAT Jean-Claude
MASSEBŒUF Claude	LEMPEREUR Claire
MOLINIER Jean-Claude	VEISSIERE Bernard

Le Président fait procéder au vote qui donne le résultat suivant :

- **nombre de bulletins:31**
- **bulletins blancs ou nuls : 0**
- **suffrages exprimés : 31**

Majorité absolue : 16

La liste présentée a obtenu : 31 voix.

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, les membres figurant sur cette dernière ont été proclamés élus.

Celle-ci est composée de cinq membres titulaires, qui en cas d'absence doivent être représentés par les suppléants selon l'ordre établi.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

1/ de proclamer élus les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
ADAMY Béatrice	ARNAL Olivier
ALEDO Marcel	BONNET Nicolas
BELLAIGUE Gilles	CHASSIN Nicole
GONIN Michel	DAURAT Jean-Claude
MASSEBŒUF Claude	LEMPEREUR Claire
MOLINIER Jean-Claude	VEISSIERE Bernard

2/ de maintenir les représentants respectifs des 4 associations présentées au sein de la CCSPL, que sont :

Associations	Représentants actuels
Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme (FDEN 63)	BOYER René
Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir Clermont-Ferrand	GUENOT Gérard
Union Départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)	RIEU Annie
Puy-de-Dôme Nature Environnement	ANGLARET Roger

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014722-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Vu la délibération du VALTOM du 21 mai 2008, ayant pour objet l'action sociale du VALTOM,
Vu l'adhésion du VALTOM au Comité national d'action sociale (CNAS) à la date du 1er septembre 2008,
Vu les statuts du CNAS (cf. article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS) prévoyant pour chacune des collectivités adhérentes, la désignation d'un représentant au sein du collège des élus,
Vu la demande écrite du CNAS du 15 mars 2014,

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,

de désigner Madame Nicole PRIEUX représentante du VALTOM auprès du CNAS.

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014723-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès de l'Association nationale des collectivités, des associations et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Le VALTOM est membre d'AMORCE, l'Association nationale des collectivités, des associations et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Créée en 1987, elle fédère aujourd'hui 790 adhérents, dont 539 collectivités territoriales regroupant plus de 55 millions d'habitants.

Suite au renouvellement des élus au sein du comité syndical, le VALTOM doit désigner un titulaire et un suppléant, qui le représentera dans les réunions d'AMORCE.

Vu la demande écrite de l'association AMORCE du 2 juin 2014,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

de désigner Monsieur Laurent BATTUT en tant que membre titulaire auprès d'AMORCE ainsi que Monsieur Claude MASSEBCEUF en tant que membre suppléant.

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014724-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès de l'Association Intercommunale pour l'information des Communes de la Région d'Issoire (AICRI)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Le VALTOM est membre de l'Association Intercommunale pour l'information des Communes de la Région d'Issoire (AICRI) établie à Orbeil.

Les statuts de l'AICRI prévoient pour chacun des syndicats adhérents, une représentation de deux élus titulaires et d'un délégué titulaire administratif. Il n'y a pas de suppléants.

L'AICRI a une mission d'information auprès du VALTOM pour tout ce qui concerne les logiciels de comptabilité et de gestion de la paie.

Vu les élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués doivent être désignés.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

de désigner Messieurs Laurent BATTUT et Jean-Claude MOLINIER en tant que membres titulaires élus auprès de l'AICRI ainsi que Monsieur François FAVORO en tant que membre titulaire administratif.

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014725-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Constitution du comité de lecture du VALTOM

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent le comité de lecture.

Le comité de lecture est sollicité sur le volet communication pour apporter son avis et ses conseils quant aux contenus des différents supports de communication développés par le VALTOM.

A titre d'exemples :

- VALMAG : 2 à 3 éditions par an,
- Contenu du site www.valtom63.fr,
- Plaquettes et supports institutionnels tous publics,
- ...

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

d'élire Madame Chantal FAVRE MOULIN et Messieurs Nicolas BONNET, Alain FARGEIX, et Jean-Noël GAUVIN en tant que membres du comité de lecture du VALTOM.

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014726-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Constitution du comité consultatif pour la valorisation énergétique du pôle Vernéa

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BCEUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Dès l'élaboration de la Délégation de Service Public (DSP) ayant pour objet la création d'un pôle multifilières de valorisation des déchets ménagers et assimilés, le comité syndical du VALTOM avait fait le choix de la valorisation énergétique.

Aujourd'hui, ce pôle, géré par la société dédiée Vernéa, est en service depuis le 16 novembre 2013. Il est nécessaire de s'interroger sur une valorisation optimale des ressources énergétiques concernant le pôle Vernéa ainsi que l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long : biogaz, électricité, vapeur, chaleur, ...

Afin d'accompagner le VALTOM dans sa prise de décision, une étude d'opportunité et de faisabilité technique, économique et juridique fera l'objet d'une consultation dans les prochaines semaines. Le prestataire retenu sera amené à identifier différents scénarii en développant pour chacun les avantages et inconvénients juridiques, économiques et environnementales.

Dans un souci de transparence et d'efficacité, le VALTOM propose de constituer un comité consultatif pour la valorisation énergétique du pôle Vernéa afin de répondre aux exigences de la transition énergétique qui sont en jeu.

L'objectif de ce comité, dont les membres seront désignés par l'organe délibérant du VALTOM, sera de donner des avis et des conseils sur les différentes propositions de valorisation énergétique

Ce travail de conseil et de suivi pourrait être mis en œuvre et constitué de 11 élus du VALTOM dont un Président du comité consultatif, un par collectivité adhérente, auxquels viendraient s'ajouter des représentants du conseil général du Puy-de-Dôme, du conseil régional d'Auvergne, de l'ADEME, de l'ADHUME, d'AMORCE et du monde associatif, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et des techniciens de la ville de Clermont-Ferrand, de la société Vernéa et du VALTOM.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

1/ d'élire le Président et les membres du comité consultatif pour la valorisation énergétique du pôle Vernéa suivants:

Président	Collectivité représentée
ADENOT Dominique	Clermont Communauté
Membres	
ADAMY Béatrice	Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs
BATTUT Laurent	SICTOM Pontaumur Pontgibaud
BELLAIGUE Gilles	SMCTOM Haute-Dordogne
BONNET Nicolas	Clermont Communauté
CHASSARD Frédéric	SICTOM des Couzes
DAURAT Jean-Claude	SIVOM d'Ambert
GAUVIN Jean-Noël	SICTOM des Combrailles
GONIN Michel	Communauté de Communes du Pays de Courpière
MAILLARD Guy	Syndicat du Bois de l'Aumône
MAERTENS Christian	Ardes Communauté
MASSEBŒUF Claude	SICTOM Issoire Brioude

2/ d'autoriser une consultation visant à recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le VALTOM dans son choix du scénario à mettre en œuvre pour optimiser la valorisation énergétique de ses outils de traitement.

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014727-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Constitution du comité consultatif du projet territorial du VALTOM :
VALORDOM 2**

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Le comité syndical a opéré le choix de la filière globale (VALORDOM) par la délibération du 5 novembre 1999.

A travers le projet initial VALORDOM, le VALTOM s'était fixé pour objectif la mise en place d'une filière globale de valorisation des déchets ménagers.

Ce projet technique reposait sur trois piliers :

- une politique active de prévention au travers du programme Agir pour moins de déchets ;*
- un schéma de transport, compatible avec une évolution vers le rail, qui permette un acheminement optimisé vers les lieux de traitement ;*
- une valorisation plurielle des déchets : matière, organique et énergétique.*

Avec la mise en service du pôle multifilières de valorisation Vernéa, le projet VALORDOM est maintenant opérationnel.

Le VALTOM doit continuer à conduire ses projets sur ce mode alliant innovation, exemplarité, performance et respect de l'environnement et se fixer un nouveau cap pour les 10 prochaines années, soit la période 2015/2025.

Ses nouvelles ambitions doivent permettre au VALTOM en s'appuyant sur le projet initial VALORDOM d'être dans une démarche prospective et avant-gardiste face aux enjeux environnementaux, économiques et techniques soulevés à l'échelle européenne et nationale.

Il est donc proposé de travailler à une nouvelle feuille de route 2015/2025 : « VALORDOM 2 ».

Ce travail pourrait être porté par un comité consultatif composé d'élus du VALTOM référents sur ce dossier et rapporteurs des étapes clefs en assemblée générale pour un débat et une validation collective.

Ce groupe de travail pilote pourrait être composé de :

- 11 élus du VALTOM : 1 élu pour chaque collectivité adhérente, dont 1 Président du comité consultatif,*
- techniciens du VALTOM,*
- techniciens des collectivités adhérentes,*
- des partenaires extérieurs sollicités en fonction des sujets abordés (ADEME, Conseil Général, associations, ...)*

Afin d'accompagner le VALTOM dans ses choix sur les différentes orientations stratégiques de ce projet territorial, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un prestataire extérieur, ayant des compétences en droit, environnement, fiscalité publique et développement durable.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, ce prestataire serait amené à identifier les opportunités d'actions pour chacun des axes thématiques suivants, que sont la prévention, le transport, la valorisation, le traitement et le fonctionnement administratif et financier du VALTOM. Il devra proposer également une méthodologie opérationnelle pour déployer et évaluer régulièrement le projet VALORDOM 2.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité,**

1/ d'élire le Président et les membres du comité consultatif du projet territorial VALORDOM 2 suivants :

Président	Collectivité représentée
ALEDO Marcel	Clermont Communauté
Membres	
ADAMY Béatrice	Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs
BELLAIGUE Gilles	SMCTOM Haute-Dordogne
GAUVIN Jean-Noël	SICTOM des Combrailles
LALUQUE Gilles	Communauté de Communes du Pays de Courpière
MASSEBŒUF Claude	SICTOM Issoire Brioude
MAERTEN Christian	Ardes Communauté
MEALLET Roger-Jean	SICTOM des Couzes
MEZZAROBBA Eric	SICTOM Pontaumur Pontgibaud
MOLINIER Jean-Claude	Syndicat du Bois de l'Aumône
POUGET Jacques	SIVOM d'Ambert

2/ d'autoriser une consultation visant à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014728-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014
Publication : 06/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Attribution du marché de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Votants : 31

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VEISSIERE Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement des déchets, le VALTOM est en charge du traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers collectés en déchèteries. Une procédure formalisée a été lancée afin de choisir un prestataire qui aura en charge la collecte et le traitement de ces déchets.

Le marché est d'une durée d'un an renouvelable 3 fois et concerne toutes les collectivités adhérentes au VALTOM.

Des tranches par collectivités adhérentes sont prévues, afin de débiter les prestations en continuité des marchés actuels.

Des avenants à ce marché par tranches seront systématiquement mis en œuvre pour affecter par collectivité adhérente la part collecte et transport afin de respecter les statuts du VALTOM.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 30/06/2014 a porté son choix sur la société CHIMIREC, pour un montant de dépenses estimé à 584 400,00 € HT par an et toutes tranches confondues.

Sur proposition du Président,

***LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),***

- *de valider le choix de la CAO et d'attribuer le marché de collecte et traitement des déchets dangereux issus des déchèteries à la société CHIMIREC.*
- *d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.*

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014729-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Attribution du marché de maintenance des moteurs de l'unité de valorisation du biogaz de l'installation de stockage de Puy-Long

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Depuis le 1er janvier 2014 et sa prise de compétence traitement, le VALTOM exploite, par convention avec ses adhérents ou par contrat d'exploitation, les cinq Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de son territoire.

Le contrat actuel d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long, avec la société ONYX (groupe VEOLIA), comprend la valorisation du biogaz, via une centrale de valorisation à moteurs. La petite maintenance de cet équipement est de la responsabilité de l'exploitant, mais les maintenances importantes (10 000 et 20 000 heures) sont à la charge du VALTOM.

A ce jour, les moteurs ont une durée de fonctionnement de 28 000 heures et une maintenance importante doit être réalisée, afin de garantir le bon fonctionnement des moteurs, et ainsi, continuer à bénéficier de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) réduite sur les tonnages stockés (20 € / tonne au lieu de 24 € / tonne).

Le présent marché concerne donc la maintenance des 20 000 et 30 000 heures, avec la mise en œuvre d'une solution de valorisation temporaire pour la période de maintenance.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 30/06/2014 a validé l'offre de la société GRS VALTECH pour un montant de 414 826,44 € HT. Le programme de maintenance s'effectuera dans un délai de 4 mois maximum à compter de l'ordre de service.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),**

- de valider le choix de la CAO et d'attribuer le marché de maintenance des moteurs de l'unité de valorisation du biogaz de l'installation de stockage de Puy-Long à la société GRS VALTECH.
- d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014730-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Budget 2014 : décision modificative n°1

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Afin de réaliser les écritures comptables suivantes aux imputations retenues en accord et/ou à la demande des services du Trésor Public et d'actualiser l'amortissement des composteurs, il vous est proposé la décision modificative suivante :

♦ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
Article 611	Reversement de la TGAP	- 2 300 000,00
Article 637	Reversement de la TGAP	2 300 000,00
Chapitre 023	Compte de liaison	25 000,00
	TOTAL	25 000,00

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
Article 70878	ISDND - Reversement hors éco-organisme	- 9 601 480,00
Article 70612	ISDND - Reversement hors éco-organisme	9 601 480,00
Article 777 (042)	Amortissement des composteurs	25 000,00
	TOTAL	25 000,00

♦ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
Article 13918 (040)	Amortissement des composteurs	25 000,00
	TOTAL	25 000,00

♦ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
Article 1318	Participation Pontaumur Pontgibaud / Ctre de transfert de St-Ours	- 254 345,64
Article 1328	Participation Pontaumur Pontgibaud / Ctre de transfert de St-Ours	254 345,64
Chapitre 021	Compte de liaison	25 000,00
	TOTAL	25 000,00

Sur proposition du Président,

***La présente délibération est approuvée
à l'unanimité.***

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014731-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

Le Président,
Laurent BATTUT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Emprunt lié au programme 2014 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement, la prise en charge des investissements liés à des augmentations de capacités des ISDND à compter du 1er janvier 2010 a fait l'objet d'une délibération du VALTOM en date du 3 décembre 2009.

Afin de mettre en œuvre les équipements inscrits au BP 2014, et ce, dans le plein exercice de sa compétence traitement - valorisation à compter du 1er janvier 2014, il est nécessaire de recourir à un emprunt global pour 2 000 000 €.

Cet emprunt permettra d'assurer la réalisation complète du programme de réhabilitation et d'extension des capacités des ISDND, qui comprend notamment d'importants travaux sur les sites de Saint-Diery (fermeture casier 2), Ambert (rehausse casiers 1 et 2) et de Puy-Long (création casier 2).

Vu la délibération du 19 février 2014 autorisant le Président à lancer une consultation pour souscrire un emprunt global de 2 000 000 € pour le programme ISDND 2014 et à signer toutes les pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

***LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),***

de souscrire l'emprunt suivant auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- *Montant : 2 000 000 €*
- *Durée : 20 ans*
- *Amortissement constant du capital*
- *Taux variable : Euribor 3 mois + 1,60 % de marge bancaire (passage à taux fixe sans frais)*
- *Périodicité des remboursements : trimestrielle*
- *Frais de dossiers : 0,10 % (2 000 €)*
- *Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives)*

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014732-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Emprunt lié au centre de transfert de Saint-Sauves

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BŒUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Conformément au schéma d'implantation de transport adopté par la délibération du 15 février 2006 et à la programmation validée par les délibérations des 25 mars 2009 et 27 juin 2012, la réalisation du centre de transfert de Saint-Sauves est inscrite au BP 2014.

Il vous est proposé de financer par l'emprunt la construction de ce centre de transfert inscrite en section d'investissement au BP 2014.

Vu la délibération du 19 février 2014 autorisant le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour souscrire un emprunt pour la construction du centre de transfert de Saint-Sauves et à signer toutes les pièces afférentes.

Vu la passation du marché ayant pour objet la création du centre de transfert de Saint-Sauves,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),**

de souscrire l'emprunt suivant auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- *Montant : 1 000 000 €*
- *Durée : 20 ans*
- *Amortissement constant du capital*
- *Taux variable : Euribor 3 mois + 1,60 % de marge bancaire (passage à taux fixe sans frais)*
- *Périodicité des remboursements : trimestrielle*
- *Frais de dossiers : 0,10 % (1 000 €)*
- *Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives)*

FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014733-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

**CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT
DE LA VOIE GEORGES ONSLOW A RIOM**

AVENANT N°1

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) - 6, Grande Rue à Ménérol (63200), représenté par son Président, Madame Nathalie ABELARD, habilitée par délibération en date du 28/04/2014 d'une part,

Et

Le Syndicat de Valorisation et de Traitement des déchets Ménagers du Puy de Dôme (VALTOM) – 1, chemin des Domaines de Beaulieu à Clermont Ferrand, représenté par son Président Monsieur Laurent BATTUT, habilité par délibération en date du 11/07/2014 d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

RIOM Communauté a autorisé la desserte de de la station d'épuration de Riom par la voie Georges Onslow. Le trafic engendré par la livraison des lixiviats de SICTOM de Pontaurmur/Pontgibaud nécessite un aménagement de cette voie initialement prévue pour le passage occasionnel des poids lourds

Il a été convenu ce qui suit :

Comme prévu à l'article 1 de la convention initiale, le montant définitif correspondant au bilan des travaux réalisés et des frais de maîtrise d'œuvre engagés est arrêté à la somme de 93 895,23 € HT.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Ménérol, le

Pour le SIARR,
La Présidente,
Nathalie ABÉLARD.

Pour le VALTOM,
Le Président,
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014734-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Avenant n° 1 à la convention entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) et le VALTOM

Le 11 juillet 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 23

Pouvoirs : 7

Votants : 30

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Madame PRIEUX Nicole (à M. ADENOT Dominique)

Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), BISSIREX Thierry (à Mme BONNET Monique), BÉUF Jean (à M. BELLAIGUE Gilles), LALUQUE Gilles (à M. GONIN Michel), LEPEE Grégory (à M. NEUVY Flavien), M. PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs ARNAL Olivier, BOHELAY Philippe, DEGUI Marie-Christine, GAUVIN Jean-Noël, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, MEALLET Roger Jean, RENAUD Michel, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Dans le cadre d'un accord entre le SIARR et le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, les lixiviats de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Milliazeix sont transportés et traités sur la station d'épuration de Riom.

Par une convention en date du 3 janvier 2012, le VALTOM s'est engagé à rembourser au SIARR l'intégralité du coût des travaux de renforcement du chemin d'accès à la station d'épuration de Riom par le parc européen des entreprises de Riom.

Ces travaux ont été menés par Riom Communauté et sont aujourd'hui terminés, pour un montant définitif de 93 895,23 €.

Vu l'inscription de 100 000 € en dépenses d'équipement en section d'investissement en tant que fonds de concours au BP 2014,

***LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),***

d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 (joint au présent rapport) précisant le montant des travaux effectués, soit 93 895,23 € HT, et à opérer un mandatement d'un même montant à l'ordre du SIARR.

*FAIT ET DELIBERE, le 11 juillet 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140711-2014734-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2014
Publication : 01/08/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.